

Bruxelles, le 20 janvier 2026
(OR. en)

5239/26

ECOFIN 26
UEM 14
SOC 16
EMPL 4
ECB
EIB

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	5087/26
Objet:	Rapport 2026 sur le mécanisme d'alerte – Conclusions du Conseil (20.01.2026)

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions du Conseil concernant le rapport 2026 sur le mécanisme d'alerte, approuvé par le Conseil "Affaires économiques et financières" lors de sa 4148^e session tenue le 20 janvier 2026.

RAPPORT 2026 SUR LE MÉCANISME D'ALERTE
CONCLUSIONS DU CONSEIL

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE:

1. SOULIGNE qu'en 2025, la croissance économique dans l'UE a été stable, quoique modeste, soutenue par un marché du travail résilient, une baisse de l'inflation et des conditions de financement favorables; RECONNAÎT que l'économie mondiale reste confrontée à des changements structurels et à une grande incertitude géopolitique, ce qui crée un environnement extérieur plus difficile pour l'UE; SOULIGNE qu'il est essentiel de s'attaquer aux vulnérabilités économiques afin d'assurer la stabilité macroéconomique et une croissance équilibrée;
2. INSISTE sur l'importance que continue de revêtir la mise en œuvre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques afin de détecter, prévenir et corriger les déséquilibres qui ont un effet préjudiciable, ou qui sont susceptibles d'avoir un effet préjudiciable, sur le bon fonctionnement de l'économie d'un État membre ou de l'Union économique et monétaire, ou de l'UE dans son ensemble; SE FÉLICITE du rapport 2026 sur le mécanisme d'alerte, qui lance le quinzième cycle annuel de mise en œuvre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques;
3. SALUE l'analyse globale figurant dans le rapport sur le mécanisme d'alerte; NOTE qu'une partie des considérations transnationales relatives aux risques de déséquilibres a été rationalisée, le nouveau rapport macroéconomique européen contenant une analyse des risques pesant sur la stabilité macrofinancière de l'économie de l'UE; RECONNAÎT qu'il importe de renforcer l'approche globale des risques pesant sur la stabilité macroéconomique, en procédant à une analyse approfondie de tous les déséquilibres macroéconomiques, en mettant l'accent sur les États membres et en préservant la visibilité constante des dimensions de l'UE et de la zone euro dans l'analyse; SOULIGNE que le rapport sur le mécanisme d'alerte s'appuie sur la lecture économique faite par la Commission des données pour 2024 du tableau de bord, interprétées de manière prospective; RECONNAÎT que les prévisions sont incertaines et qu'il est important de tenir compte des variables de stock et de flux pour l'analyse des risques;

4. SOUSCRIT LARGEMENT à l'analyse effectuée dans le rapport sur le mécanisme d'alerte au sujet de l'évolution des déséquilibres macroéconomiques et des risques émergents; RECONNAÎT que, si l'inflation a globalement diminué dans l'UE et devrait rester relativement stable, les tensions inflationnistes persistent dans certains États membres; NOTE que l'augmentation divergente des niveaux de prix et de coûts au cours des dernières années postérieures à la pandémie a eu une incidence sur les positions relatives des États membres en matière de compétitivité des coûts;
5. NOTE que l'endettement des ménages et des entreprises a baissé dans la majorité des États membres, tout en restant souvent supérieur aux niveaux qui peuvent s'expliquer par les fondamentaux économiques; NOTE que, si la croissance du PIB nominal a soutenu la stabilisation des ratios de la dette publique au PIB en 2024, les ratios d'endettement restent élevés pour un certain nombre d'États membres et devraient, pour beaucoup d'entre eux, augmenter à nouveau en raison des déficits actuels. Dans le même temps, les ratios de la dette publique de plusieurs États membres devraient diminuer;
6. RECONNAÎT que les prix élevés des logements et l'accroissement de ces prix constituent une préoccupation grandissante dans de nombreux États membres, avec des dynamiques différentes d'un pays à un autre; ESTIME que le manque d'élasticité de l'offre lié à la construction limitée de nouveaux logements peut nuire gravement à l'accessibilité financière du logement et réduire la mobilité de la main-d'œuvre, ce qui pèse globalement sur la compétitivité régionale et nationale, porte atteinte à l'activité économique et aggrave les conséquences sociales;
7. SOULIGNE la résilience persistante du secteur bancaire de l'UE, qui conserve une forte rentabilité et des ratios de fonds propres élevés; NOTE que l'augmentation de la part des prêts non performants est restée limitée;
8. NOTE que l'excédent extérieur persistant de la zone euro et de l'UE traduit une baisse de l'investissement par rapport à l'épargne, même s'il a diminué par rapport à son niveau d'avant la pandémie; RELÈVE que certains États membres présentant des excédents extérieurs substantiels ont accumulé d'importants actifs nets, les exposant à des risques de fluctuations de l'évaluation; CONSTATE que les États membres présentant des déficits extérieurs élevés dépendent de financements extérieurs, ce qui accroît les vulnérabilités en cas de perception croissante des risques; NOTE que, de manière générale, les positions extérieures globales nettes négatives ont continué de s'améliorer, alors que les positions extérieures nettes fortement positives ont également nettement augmenté;

9. PREND ACTE de l'intention de la Commission de préparer des bilans approfondis pour les sept États membres qui ont été identifiés comme présentant des déséquilibres ou des déséquilibres excessifs au printemps 2025; DEMANDE que les bilans approfondis soient publiés bien avant le paquet de printemps du Semestre européen 2026;
10. PREND NOTE de ce que, pour quatre autres États membres, la Commission a conclu qu'un certain nombre d'évolutions méritaient également une certaine attention, même si elles ne justifient pas un bilan approfondi à ce stade. Il s'agit, en particulier, des hausses cumulées des prix au cours des dernières années et de la forte augmentation continue des coûts salariaux unitaires qui pèsent sur la compétitivité des coûts. En outre, les hausses rapides des prix des logements et la croissance du crédit nécessitent un suivi attentif;
11. PRÉCONISE la poursuite d'une mise en œuvre efficace et efficiente de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques, appliquée de manière transparente et cohérente sur le plan horizontal, parallèlement au cadre de gouvernance économique réformé, intégré dans le Semestre européen; MET L'ACCENT sur les interactions potentielles entre les différentes variables macroéconomiques;
12. APPELLE les États membres à mettre en œuvre, en temps utile, des mesures stratégiques visant à réduire les vulnérabilités macroéconomiques, notamment en procédant à des réformes et à des investissements pour tenir compte des recommandations par pays, dans le cadre du Semestre européen, en particulier celles relatives à la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques;
13. SOULIGNE que la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques renforcent la capacité des États membres à réagir aux chocs et qu'elles soutiennent la croissance et la convergence économiques, et que la réduction des déséquilibres contribue à renforcer la résilience globale de l'économie de l'Union, générant des retombées positives.